

DELIBERATION DDB2022_030

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 14 octobre 2022

**LE 20 octobre 2022, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	40
Votants	49
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SUBVENTION POUR LES 20 ANS DE L'ASSOCIATION "L'ART POUR GRANDIR" - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, Mme LABAILS, M. REYNET, M. MALLET, M. SERRE, M. BOURGEOIS

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. MARTY
M. DUCENE donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ROUX donne pouvoir à M. PROTANO
M. CHANSARD donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. MARC donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
M. VADILLO donne pouvoir à M. DOBBELS

SUBVENTION POUR LES 20 ANS DE L'ASSOCIATION "L'ART POUR GRANDIR" - POINT DÉLIBÉRANT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2021 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'Association l'art pour grandir, créée en 2002, met en place et anime des ateliers d'éveil culturel et artistique parents/enfants.

Qu'elle est très engagée dans des partenariats avec le Grand Périgueux : rencontres professionnelles autour de l'éveil culturel, réalisation de prestation d'artistes. Elle est présente aussi dans le réseau Parentalité.

Considérant que cette association désire célébrer son vingtième anniversaire en organisant un événement exceptionnel autour de l'Art et du très jeune enfant.

Que des journées d'animation sont prévues au mois d'octobre :

- Une conférence en chanson pour les parents et les professionnels
- Quatre représentations destinées aux enfants de moins de trois ans autour du son, de la voix, dont deux seront réservées aux enfants des crèches (au Paradis et à la Filature)
- Un table ronde sur le thème de la place de l'artiste auprès du jeune enfant.

Que les intervenants artistiques seront locaux (La ronde des crayons) ou de stature nationale (Agnès Chaumié Enfance et Musique)

Qu'il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'Association l'Art pour grandir, pour l'organisation de cet événement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Association « l'art pour grandir »

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 03/11/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/11/2022	Périgueux, le 03/11/2022
	Le Président, Jacques AUZOU